

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : **15**

Conseillers en exercice : **13**

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 8 présents et 5 représentés

Date de la convocation du conseil municipal : **le 17 août 2025**

Date d'affichage : **le 19 août 2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 septembre, à 18 h 30

Le conseil municipal de la commune de Villecerf, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du maire, François DEYSSON.

Présents : François DEYSSON ; Franck ETANCELIN ; Fabien HERREMAN ; Claude LAZARO ; Nadia LEFAY ; Mélanie LAMOTTE, Emmanuel CENDRIER ; Jacques ILLIEN,

Pouvoirs excusés : Louis de ROYS donnant pouvoir à François DEYSSON ; Carlos VALERO donnant pouvoir à Emmanuel CENDRIER ; Jean-Paul LENFANT donnant pouvoir à Claude LAZARO ; Patrick REBEYROL donnant pouvoir à Mélanie LAMOTTE ; Antonio TAPADAS donnant pouvoir à Franck ETANCELIN ;

Absents : /

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 7.1/2025-030

OBJET : Décision Modificative n°1 – Budget principal – Exercice 2025

Jacques ILLIEN explique :

Dans le cadre du suivi de l'exécution budgétaire de l'exercice 2025, il apparaît nécessaire d'ajuster certaines prévisions afin de tenir compte :

- De la fin programmée d'un contrat P.E.C. au 1er octobre 2025 ;
- Du recrutement de deux agents contractuels de droit public au 4 septembre et au 16 novembre 2025 inféré par l'arrêt des contrats P.E.C. ;
- Du remplacement d'un personnel titulaire placé en arrêt maladie ;
- Des avancements de grade et d'échelons du personnel titulaire ;
- Des cotisations sociales liées à ces évolutions.
- D'un dépassement constaté sur l'article 6216 – personnel affecté par le GFP de rattachement lié au remplacement d'un personnel titulaire placé en arrêt maladie.

Jacques ILLIEN expose et propose au vote des élus présents et représentés :

Compte tenu de l'impossibilité réglementaire d'effectuer des virements entre le chapitre 012 (charges de personnel) et d'autres chapitres, il convient de procéder à une ouverture de crédits complémentaires par voie d'une décision modificative n°1 (D.M.1). telle que ci-dessous :

Chapitre de fonctionnement	Article	Budget primitif 2025	BP VOTE	DM1	Total budget
Dépenses					
12	6413	Personnel non titulaire	42 000,00 €	6 500,00 €	48 500,00 €
	6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	90 000,00 €	7 000,00 €	97 000,00 €
	6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	1 000,00 €	2 750,00 €	3 750,00 €
Chapitre de fonctionnement					
Dépenses					
11	618	Divers services extérieurs	540 503,06 €	-16 250,00 €	524 253,06 €

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Le maire est autorisé à procéder aux ajustements comptables nécessaires et à transmettre la présente décision au comptable public pour exécution.

Fait et délibéré en séance le 2 septembre 2025.

Rendue exécutoire le 3 septembre 2025,

Le maire, François DEYSSON

